



# **RESCONGO**

**(Réseau des chercheurs congolais)**



**ABSTRACT BOOKLET**

**RECUEIL DES RESUMES**

**1<sup>ère</sup> Conférence annuelle**

**Kinshasa, Centre culturel Boboto (CCB), du 27 au 28 septembre 2018**

**Sommaire**

I. Programme de la Conférence ..... 3

II. A propos de ResCongo .....7

III. Appel à communications.....8

IV. Abstracts sélectionnés .....10

V. Liste des participants .....24

### III. Programme de la conférence

**ResCongo**  
**Programme de la 1<sup>ère</sup> Conférence annuelle**  
**27-28 septembre 2018**  
**Centre Culturel Boboto, Kinshasa**

« Compétition d’Autorités publiques : Insécurité et provision de la justice  
dans les milieux urbains et périurbains en RDC »

#### 1<sup>ère</sup> Journée : jeudi 27 septembre 2018

8h 00 – 9h 00 : Accueil des participants

#### **Cérémonie d’ouverture**

9h 00 – 9h 05 : Annonce du programme (Willy Kalala)

9h 05 – 9h 10 : Mot de bienvenue (José M. Bazonzi)

9h 10- 9h 25: Conférence inaugurale (Prof. Noël Obotela)

9h 25 : début des travaux

#### **Panel 1 : Conflits fonciers, autorités coutumières et accès à la justice**

**Jean Liyongo (président)/ Michel Bisa (discutant)**

9h 25 – 9h 35 : José M. Bazonzi (Université de Kinshasa)

Conflits fonciers et impasse judiciaire à Muanda

9h 35 – 9h 45 : Ursil Lelo di Makungu (Université de Kisangani)

Insécurité foncière, autorité coutumière et gouvernance foncière dans le contexte du processus REDD+ à l’épreuve de la fragilité de l’Etat en République Démocratique du Congo

9h 45 – 9h 55 : Albert Mande (Université de Kinshasa)

Exploitation du diamant et conflits intercommunautaires au Kasai : regard sur le conflit Luba Tchokwe dans le territoire de Kamonya

9h 55 – 10 h 05 : José Ndala (Université de Gbadolite)

Gouvernance foncière : gestion des terres par l’administration foncière de la ville de Gbadolite

Discussion (40’)

Pause-café : 10h 45 – 11h 00 (15')

**Panel 2 : Police nationale, phénomène “kuluna” et perception populaire du banditisme en milieu urbain et périurbain**

**Germain Kuna Maba (président)/ Bokakandani (discutant)**

11h 00 – 11h 15 : Justin Beya Mulumba (Université de Kinshasa)

Police, criminalité et insécurité urbaine à Kinshasa : contribution à l'évaluation des stratégies de lutte contre le phénomène kuluna

11h 15 – 11h 30 : Victor Nendaka Mvumbi (Chercheur, Matadi, Kongo Central)

L'origine et l'évolution du phénomène kuluna dans la ville de Matadi

11h30 – 11h 45 : Martin Milolo (Université de Kinshasa)

Maitres volontaires : l'émergence silencieuse d'un kulunisme déguisé à Kinshasa.

11h 45 – 12h 00 : Maguy Itema (ISP Mbandaka)

Perception populaire du banditisme en milieu urbain et périurbain. Cas de Mbandaka (de 2014 à 2018)

Discussion (40')

**Panel 3 : Insécurité et accès aux ressources naturelles**

**Aline Nsimire ZIHALIRWA (présidente)/Justin Beya Mulumba(discutant)**

12h 40 – 12h 55 : Jacques Kambale (Université de Kinshasa)

Economie de guerre en RD Congo : incidence de multinationales dans l'émergence des conflits armés

Discussion (10')

Pause – repas (1h) : 13H 05 – 14h 05

**Panel 4 : Enjeux et défis de la justice et de la sécurité en milieu urbain et périurbain**

**Noël Obotela (président)/Ursil Lelo (discutant)**

14H 05 – 14h 20 : Godefroid Muzalia (ISP Bukavu)

Comprendre le recyclage de l'insécurité dans la plaine de la Ruzizi et dans la ville de Bukavu

14h 20 – 14h 35 : Léon Tsambu (Université de Kinshasa)

La polyarchie dans le système de fourniture de l'électricité domestique et publique à Kinshasa

14h 35 – 14h 50 : Sylvie Ayimpam et Michel Bisa (Institut des mondes africains, Aix-en-Provence ; Université Pédagogique Nationale, Kinshasa/ Université de Kinshasa)

Justice et informel en milieu carcéral. L'usage du téléphone mobile en situation de contrainte

14h 50 – 15h 05 : Jean-Denis Miala (Université de Kinshasa)

Le code de la route à l'épreuve d'un nouveau type de transport en commun dans la ville de Kinshasa. Cas des taxi-motos

Discussion (40')

**Panel 5 : Méthodologie et défis de la recherche en RDC (Tatiana Carayannis, Social Science Research Council - SSRC et Godefroid Muzalia, ISP Bukavu)**

(1h) : 15h 45 – 16h 45

17h 00 : fin de la 1<sup>ère</sup> journée.

**2<sup>ème</sup> Journée : vendredi 28 septembre 2018**

8h 00 – 9h 00 : Arrivée des participants

9h 00 : reprise des travaux

**Panel 6 : Libertés politiques, élections et accès à la justice**

**Willy Kalala (président)/Joseph Cihunda (discutant)**

9h 00 – 9h 15 : Célestin Tshimande Tukala (Université de Kinshasa)

Élections et insécurité urbaine en RD Congo : Regard sur le scrutin de 2006 et 2011

9h 15 – 9h 30 : Bokakandani Masomi-Ngambo (Université de Kinshasa)

Protestation politique et justice au Congo-Kinshasa : Regard politologique des logiques d'une gouvernance judiciaire à double vitesse et à double « protectionnisme »

Discussion (30')

**Panel 7 : Insécurité, justice populaire et réponse étatique**

**José M. Bazonzi (président)/Jacques Kambale (discutant)**

10h 00 – 10h 15 : Christelle Kilufya Mwape (Université de Lubumbashi)

Problématique de l'auto-prise en charge judiciaire dans un milieu urbain/périurbain en RDC : regard sur la ville de Lubumbashi

10h 15 – 10h 30 : Aline Nsimire ZIHALIRWA (Université Evangélique en Afrique à Bukavu ; ISDR/Bukavu)

La prévalence de la justice populaire : analyse de la crise de confiance entre la population et les institutions étatiques dans la ville de Bukavu

10h 30 – 10h 45 : Robert Beya Keshi (Cridhac, Université de Kinshasa)

Du régime juridique du phénomène *Kamwina Nsapu* en droit des conflits armés

Pause-café (15')

Discussion (60') : 11h 00 – 12h 00

Pause – repas (1h) : 12H 15 – 13h 15

### **Panel 8 : Perspectives de réformes des secteurs de la justice et de la sécurité**

**Godefroid Muzalia (président)/Robert Beya Keshi (discutant)**

13h 15 – 13h 30 : Charis Muntwani (Université de Kinshasa)

Insécurité en milieu périurbain et menaces d'implosion de l'Etat en République démocratique du Congo

13h 30 – 13h 45 : Adolphe Kilomba Sumaili (ISTM Bukavu)

La réforme du secteur judiciaire face aux attentes populaires dans un contexte de justice transitionnelle en RDC

13h 45 – 14h 00 : Joseph Cihunda & Genèse Bibi Ekomene (CREEDA, Kinshasa)

Perspectives pour le contrôle démocratique de la réforme de l'armée en République Démocratique du Congo

Discussion (45')

### **Panel 9 : Méthodologie, défis et rôle de la recherche en RDC. - L'utilité de la recherche scientifique : Comment la recherche peut-elle informer les politiques publiques ?**

#### **Panel spécial présidé par José Mvuzolo Bazonzi**

**Intervenants: \* Tatiana Carayannis (Social Science Research Council – SSRC).**

Méthodologie, défis et utilité de la recherche scientifique : comment la recherche peut-elle informer les politiques publiques ?

**\* Godefroid Muzalia (ISP Bukavu)**

Les défis et les problèmes réels de la pratique de la recherche en contexte congolais. (1h)

: 14h 45 – 15h 45

Cérémonie de clôture: (16 h 00 – 17 h 00)

Remarques conclusives (José Mvuezolo Bazonzi)

Annonces finales et prochaine étape (Godefroid Muzalia) Mot  
des organisateurs (Tatiana Carayannis et José M. Bazonzi)

17h 00 : Fin des travaux et cocktail.

**N.B.** Chaque panel est dirigé par un **président** qui fait office de modérateur et a la police de la discussion, et un **discutant** qui prend la parole à la fin des exposés du panel pour commenter ces derniers et susciter le débat.

## II. A propos de ResCongo

ResCongo, le réseau congolais de recherche sur la Paix et la Sécurité, est un réseau des chercheurs congolais. Il s'agit d'une plate-forme virtuelle regroupant les chercheurs congolais, tant de l'intérieur que de la diaspora, et qui ambitionne de devenir la plate-forme par excellence qui favorise et facilite les échanges entre les chercheurs congolais, de tous les coins du pays et ceux de la diaspora, sur les plans de la recherche, de la formation, de la publication et de la dissémination des connaissances.

Le réseau ambitionne également d'être une plate-forme des chercheurs qui vise et favorise l'encadrement des jeunes pour une meilleure préparation de la relève scientifique dans le domaine des sciences sociales et humaines.

L'idée de la création de ResCongo a pris corps en 2016, à l'occasion de la clôture du projet JSRP (Justice and Security Research Programme), financé par DFID, l'agence britannique pour le développement international. Le réseau a été lancé officiellement le 5 octobre 2016, à l'Université de Kinshasa, à l'occasion de la conférence de restitution des travaux de recherche du projet précité, sur l'accès des populations des zones conflictuelles à la sécurité et à la justice.

ResCongo vise, entre autres, les objectifs ci-après :

- i) Partager, via son site internet ([www.rescongo.org](http://www.rescongo.org)), sa page Facebook, son compte Twitter et l'e-mailing aux membres, des informations scientifiques sur les recherches récentes réalisées à travers le monde, et toute autre information utile, en vue de la mise à jour des membres du réseau ;
- ii) Informer les membres du réseau de nouvelles publications réalisées dans les domaines de même intérêt scientifique que ResCongo ;
- iii) Maintenir la visibilité du réseau à travers des activités scientifiques ;
- iv) Organiser annuellement une conférence autour d'un thème épinglant, d'une préoccupation nationale ou un problème de société nécessitant l'éclairage des chercheurs en sciences sociales et humaines ;

Le réseau ResCongo est dirigé par un Comité directeur, et géré au quotidien par deux Co-Investigateurs Principaux, dont l'un est basé à l'Université de Kinshasa, et l'autre à l'ISP Bukavu.

ResCongo est soutenu par des partenaires institutionnels, notamment :

- 1) L'Université de Kinshasa – Unikin (à travers le Centre d'Etudes Politiques – CEP);
- 2) L'Institut Supérieur Pédagogique de Bukavu – ISP Bukavu (à travers le Groupe d'Etudes sur les Conflits et la Sécurité Humaine – GEC-SH);
- 3) Le Social Science Research Council – SSRC (à travers le Understanding Violent Conflict - UVC);
- 4) L'Université de Gand (à travers le Conflict Research Group - CRG);

Le soutien pour la création du site-web et la présence virtuelle de ResCongo proviennent de UK Département of International Development – DFID.

Par ailleurs, le soutien pour la première conférence de ResCongo provient de la London School of Economics and Political Science – LSE (à travers le Centre for Public Authority and International Development – CPAID et le UK Economic and Social Research Council and Global Challenges Research Fund (ESRC-GCRF).

### **III. Appel à communications pour la 1<sup>ère</sup> Conférence annuelle**

Thème de la Conférence

« Compétition d'Autorités publiques : Insécurité et provision de la justice dans les milieux urbains et périurbains en RDC »

Dates : 27- 28 septembre 2018

Lieu : Kinshasa

Le Réseau des chercheurs congolais sur la paix et la sécurité (ResCongo) a le plaisir d'annoncer la tenue prochaine de sa première conférence annuelle qui aura lieu à Kinshasa, **du 27 au 28 septembre 2018**. Le thème de la conférence est « Compétition d'Autorités publiques : Insécurité et provision de la justice dans les milieux urbains et périurbains en RDC »

Depuis plusieurs décennies, la République démocratique du Congo (RDC) est confrontée à de nombreux défis sécuritaires. En effet, depuis son accession à l'indépendance le 30 juin 1960, le Congo a traversé des périodes de turbulences, ponctuées par des périodes de paix. La longue période des conflits armés et des crises politiques que le pays a connue, a plongé ce dernier dans une situation de crise multiforme et quasi permanente, caractérisée par des difficultés d'accès à la justice pour les populations.

Dès lors, les questions de justice et de sécurité ont pris, au cours des dernières années, une importance considérable tant dans l'opinion nationale qu'internationale. Hormis le fait que l'insécurité est devenue quasi endémique à l'est du Congo, il ne reste pas non moins vrai que cette même insécurité se donne à voir comme le lot quotidien des Congolais, sur l'ensemble du territoire, et tant en milieu urbain que périurbain. Par ailleurs, cette insécurité revêt plusieurs formes, et ses manifestations sont tout autant diversifiées : le banditisme urbain, le phénomène « kuluna », les agressions physiques, l'insécurité foncière, les violences sexuelles et basées sur le genre, les déplacements et l'errance forcés, etc. Dans le



même temps, plusieurs mécanismes de sécurisation ont vu le jour, certains d'entre eux entrant en compétition avec l'autorité étatique, alors que d'autres semblent pallier l'absence de cette dernière.

Dans une société de droit, la justice constitue une garantie contre l'arbitraire. Et les populations, où qu'elles se trouvent, en milieu urbain, périurbain ou rural, éprouvent les besoins de justice et de sécurité tant pour leur existence et leurs biens que pour leur épanouissement. Plusieurs égarements et bavures qui ont eu lieu dans le pays ont amené l'Etat congolais et ses partenaires, à s'engager dans un processus de réforme dans de nombreux domaines. Et le Congo a pris l'initiative de réformer notamment les secteurs de la justice et de la sécurité. Il s'avère donc nécessaire, voire indispensable, non seulement de jeter un regard réflexif sur ces laborieux processus de réforme, mais également d'analyser en profondeur les questions liées à l'insécurité et à la justice, sous leurs formes diverses, afin de proposer des solutions idoines. Pour cela il s'avère important d'identifier les acteurs de cette sécurité et de cette justice, analyser leurs pratiques et envisager les perspectives y afférentes. Et ces différents acteurs couvrent ce que nous appelons conceptuellement « Autorités publiques ». L'« Autorité publique » désigne tout acteur réclamant un certain pouvoir ou contrôle sur la population et qui essaie de fournir à cette dernière certains services, tel que la justice, la sécurité, etc. Ces acteurs gagnent souvent une certaine confiance ou « légitimité » de la population.

Dans le souci d'apporter sa petite pierre à l'édifice, ResCongo invite les chercheurs à approfondir leur réflexion, en s'inspirant de l'un des axes thématiques proposés ci-dessous.

**Axes thématiques :**

- i) conflits fonciers et accès à la justice ii) enjeux et défis de la justice en milieu urbain et périurbain iii) réforme du secteur de la justice et attentes populaires
- (iv) provision de la justice étatique et non étatique : pratiques et acteurs
- v) réforme du secteur de la sécurité et stabilité régionale vi) insécurité urbaine/périurbaine et justice populaire vii) insécurité foncière, autorités coutumières et gouvernance foncière viii) la police nationale et la lutte contre le phénomène « kuluna » ix) perception populaire du banditisme en milieu urbain et périurbain
- x) les groupes d'auto-défense populaire et la provision de la justice
- xi) insécurité, déplacement des populations et accès à la justice xii) insécurité et accès aux ressources naturelles xiii) perspectives liées à la réforme du secteur de la justice xiv) conflits communautaires et réponse étatique.

**Dates importantes :**

15 août 2018 : date limite de réception des abstracts (300 mots)

20 août 2018 : date d'acceptation des abstracts

20 septembre 2018 : date de réception des textes complets

27-28 septembre 2018 : conférence à Kinshasa

Prière de soumettre vos abstracts à l'adresse ci-après : [reseauscongo@gmail.com](mailto:reseauscongo@gmail.com)

Pour plus de renseignements, visitez notre site : [www.rescongo.org](http://www.rescongo.org) (en construction) et notre compte Twitter : @ResCongo

#### **IV. Abstracts sélectionnés pour la 1<sup>ère</sup> Conférence annuelle ResCongo**

1) Justin Beya Mulumba (Faculté des Sciences sociales, administratives et politiques, Université de Kinshasa)

##### **POLICE, CRIMINALITE ET INSECURITE URBAINE A KINSHASA : Contribution à l'évaluation des stratégies de lutte contre le phénomène *kuluna***

En RDC, le banditisme urbain sévit dans plusieurs villes dont Kinshasa où la délinquance chez les jeunes prend des proportions inquiétantes. Des groupes de jeunes gens appelés « Kuluna » constitués en bande et munis généralement d'armes blanches : machettes, couteaux, bouteilles et autres terrorisent les habitants de certains quartiers. Ils créent ainsi l'insécurité et dépouillent les passants de leurs biens. Les jours tout comme les nuits, les *Kuluna* violentent, extorquent, pillent et blessent des paisibles citoyens, la plupart du temps sous le regard impuissant de certains agents de la police nationale qui ont fini par se faire des complices parmi ces délinquants. Le gouvernement congolais lance sous forme de politique publique, le 15 novembre 2013, l'Opération « *Likofi 1 et 2* » à la suite d'un engagement public du président de mettre fin à la criminalité des gangs.

L'opération « *coup de poing* » ou « *Likofi* » de la police tourne mal dans la capitale. Depuis le lancement, un programme sécuritaire censé faire reculer la délinquance urbaine à Kinshasa, plusieurs jeunes des rues, ou « *Kuluna* », sont portés disparus. L'insécurité n'est pas en berne, comme on pouvait l'imaginer.

L'objectif poursuivi dans le cadre de cette étude est d'évaluer la politique de sécurité du gouvernement dénommée l'opération « *Likofi 1et 2* » pour quelques pistes de solutions et pour la mise en œuvre d'une politique efficace, politique qui passe par l'élimination progressive des « *kuluna* ».

Pour arriver à cerner cette étude, il importe pour nous de recourir à une méthodologie qualitative et quantitative. D'abord, nous allons procéder à une série d'entretiens semi-directifs avec les *Kuluna*, les victimes et les restes de la population qui observe les scènes de violences.

2) Adolphe Kilomba Sumaili (Institut Supérieur des Techniques Médicales de Bukavu)

### **La réforme du secteur judiciaire face aux attentes populaires dans un contexte de justice transitionnelle en RDC**

La République Démocratique du Congo fait face en ce moment de son histoire à des crises des diverses formes. Sortie des deux décennies des conflits armés dont les effets continuent de se faire sentir en termes des groupes armés et des violations permanentes des droits humains, ce pays n'a toujours pas mis en place un processus de justice transitionnelle en mesure de répondre aux grandes questions judiciaires. L'accès à la justice aussi bien pour les nombreuses victimes des violations des droits humains et de droit international humanitaire que pour le congolais lambda demeure un défi permanent. Alors que la RDC s'est livrée dans une série des réformes de ses institutions au point d'être qualifié de pays le plus réformateur de l'année 2015 par le PNUD, les effets desdites réformes peinent à se faire sentir sur le plan judiciaire. Malgré les réformes structurelles dont l'éclatement de la Cour Suprême de Justice en trois juridictions distinctes, la mise en place des tribunaux pour enfants, des tribunaux de commerce et du travail, les conditions d'accès à la justice et l'administration de celle-ci posent toujours problème : les juridictions militaires continuent de juger les civils malgré leur manque d'indépendance, le budget de la justice demeure insignifiant, l'impunité des magistrats suite au dysfonctionnement des chambres de discipline ; le monnayage des décisions judiciaires, le nombre insuffisant des magistrats ; etc.

Ce papier défend l'idée selon laquelle que si l'on en est encore là après la fin de la Transition politique en 2006, c'est entre autres parce que la RDC n'a pas emprunté la voie d'un processus de justice transitionnelle crédible pour répondre aux attentes populaires en ce qui concerne le secteur judiciaire. La justice transitionnelle reste donc la voie obligée pour redonner à la justice ses lettres de noblesse. La méthodologie dont fera usage ce papier sera aussi bien exégétique que qualitative. En ce concerne l'exégèse, elle nous permettra d'analyser les textes des lois prises dans le cadre de la réforme de la justice en RDC. Dans son pendant qualitatif, nous procéderons par des interviews semi-structurées des citoyens congolais lambda en vue de dégager ce qu'ils attendent de l'appareil judiciaire. Pour faire cette démonstration, ce papier expliquera de prime abord ce que l'on entend par justice transitionnelle (1) ; démontrera la place de la réforme du secteur judiciaire dans un processus de justice transitionnelle et dressera un bref état des lieux des réformes opérées jusque-là (2) ; fera état attentes populaires vis-à-vis de la justice par rapport à la situation judiciaire actuelle (3) et enfin dégagera des perspectives en vue d'un avenir judiciaire plus reluisant pour les Congolais et tous ceux qui habitent en RDC (4).

3) Robert Beya Keshi (Centre de Recherche Interdisciplinaire pour la promotion et la protection des Droits de l'Homme en Afrique Centrale - CRIDHAC, Faculté de Droit, Université de Kinshasa)

## **Du régime juridique du phénomène Kamwina Nsapu en droit des conflits armés**

De nos jours, si les conflits armés internationaux (CAI) tentent à s'estomper, l'on ne saurait ignorer que, de nombreux Etats sont en proie aux situations de conflits armés auxquels prennent part les entités non étatiques. Il s'agit des conflits armés non internationaux. Au fil des ans, d'autres situations de violence et phénomènes nouveaux non codifiés par les traités de base du droit international humanitaire, s'accroissent et constituent un fardeau pour l'application des règles classiques du droit des conflits armés. Tel est le cas vraisemblable du phénomène Kamwina Nsapu dans la région du Kasai, dont la nature juridique crée un débat houleux en droit des conflits armés. S'agit-il d'un conflit armé ou de simples troubles intérieurs et/ou tensions internes ?

Cet article revient, sur toutes ces questions en pleine ébullition et pose de manière, sans en passer, les conséquences néfastes orchestrées au plan social et sécuritaire par ce phénomène dans la région du Grand Kasai, avant de souligner quelques remèdes, en termes d'une justice pénale impartiale et une réparation au profit des victimes de ces atrocités.

4) Christelle KILUFYA MWAPE (Université de Lubumbashi)

### **Problématique de l'auto-prise en charge judiciaire dans un milieu urbain/périurbain en RDC.**

#### **(Regard sur la ville de Lubumbashi)**

Comme dans tout Etat moderne du monde, en RDC, les tâches de prévenir et restaurer l'ordre public, sécuriser et de rendre justice ont été respectivement confiées à la police administrative, police judiciaire voire au parquet.

Cependant, ces services de l'Etat congolais éprouvent des difficultés suite à la crise politique que connaît la R.D.C depuis plus d'une décennie. Cette crise fait de la RDC, un pays parcellisé<sup>1</sup> sur tous les plans, au point que, chaque secteur est un El dorado pour chaque service à qui on a confié la tâche. Il faut noter qu'avec cette crise, il est difficile de pouvoir restaurer l'autorité de l'Etat à l'interne, alors qu'il est connu que l'Etat est un appareil conçu pour assurer la sécurité, la justice sociale, et, la paix dans la société<sup>2</sup>.

Il s'observe cependant qu'en RDC, l'action de la sécurité et de la justice devient contre-productive du fait d'alimenter le sentiment d'injustice par des réelles injustices. Elle produit l'insécurité par un traitement injuste qui pousse le justiciable à la révolte par manque de confiance aux services<sup>3</sup> de l'Etat caractérisés par la corruption, complicité voire le cambriolage. Les décisions de la population congolaise en général et lushoise en particulier sont aussi influencées par les idées sur le juste et sur l'injustice. De telles idées poussent certaines victimes et certains délinquants convaincus d'avoir subi une injustice à se faire justice par leurs propres moyens. L'injustice subie est l'une des raisons les plus fréquemment invoquées par les criminels congolais et lushois pour justifier leurs forfaits.

1 La notion de l'Etat parcellisé nous renvoie à un Etat où les autorités ne savent rien contrôler dans presque tous les domaines. Chaque service fonctionne en violation de la loi dans le domaine qui lui a été attribué.

2 Ces tâches sont conçues comme un métier distinct résultant d'un long processus de division du travail dans toute société humaine.

3 Ici on fait référence à la Justice et la police)

5) Jacques Kambale (Faculté de Droit, Université de Kinshasa)

### **ECONOMIE DE GUERRE EN RD CONGO : Incidence de multinationales dans l'émergence des conflits armés**

De nos jours, on observe, de plus en plus, une implication des multinationales dans les conflits armés, notamment dans les opérations militaires en termes de finances, de logistique et d'exploitation illicite des ressources dans ces zones en guerre.

En RD Congo, Etat en proie à un cycle infernal des conflits et à une désintégration de ses structures, plusieurs rapports ont indiqué le rôle « meurtrier » des multinationales dans la prolifération des groupes armés afin d'avoir une mainmise sur les ressources naturelles.

Ainsi, des études notent « de faits économiques à fort impact social qui pourraient relever du droit pénal des affaires et d'une nouvelle justice économique internationale. » (Charvin 2009 :218), en donnant le cas des :

- « dommages subis par l'Angola tout au long d'une guerre civile entretenue par la société Elf, fournisseur d'armes aux différentes parties belligérantes afin que l'exploitation pétrolière puisse se poursuivre sans risque ».
- contrats léonins dont sont ou ont été bénéficiaires, au détriment de la Gécamines, quelques firmes étrangères telles que la compagnie austro-canadienne Anvil Mining ou la société américaine Adastra Minerals Inc.,

A ce sujet, un auteur compare « la RDC à un fromage qui, laissé quelques heures sous le soleil, voit affluer et se bousculer des mouches et bestioles de toute part. La ruée des sociétés minières transnationales sur les mines et la psychose occidentale face à l'entrée de la Chine dans cette compétition pour les ressources en RDC sont le reflet de cette image. Elles illustrent bien ces conflits d'intérêts des groupes économiques soutenus par leurs Etats, et qui dominent le dossier des contrats miniers dont l'opacité est, depuis 1996 jusqu'à ces jours, effective » (Bucyalimwe 2013 :201). L'on parle de l'économie de guerre. En effet, l'hypothèse de cette économie de guerre suggère que les conflits sont essentiellement motivés par des intérêts lucratifs (greed). A l'Est de RDC, il existe cette phrase lapidaire que la population attribuerait aux acteurs non étatiques (multinationales, ONG, ...) : « No war, no job ».

Ce papier aura pour mission de comprendre la logique de cette prédation dans l'émergence des conflits, en analysant spécifiquement les types de l'économie de guerre et leurs conséquences sur la situation des populations victimes en RD Congo.

6) Albert Mande (Faculté des Sciences sociales, administratives et politiques, Université de Kinshasa)

## **Exploitation du diamant et conflits intercommunautaires au Kasai : regard sur le conflit Luba Tchokwe dans le territoire de Kamonya**

La R.D.C traverse une crise profonde et multiforme affectant tous les secteurs d'activités. Cette crise s'intensifie avec plusieurs conflits internes et externes, notamment les guerres et les violences intercommunautaires dans presque toutes les provinces, remettant en cause la stabilité fonctionnelle et organisationnelle de l'Etat.

En effet, à l'approche de l'indépendance, des violences ont éclaté au sein de la population Luba. Aujourd'hui, cette population qui partage une langue commune, le tshiluba, est relativement unie. Par contre, les conflits entre les Luba et les Tchokwe, dans le territoire de Kamonia, ont repris de l'importance à la suite de la division de l'ancienne province du Kasai occidental en deux nouvelles provinces (Kasai central et Kasai). Si le Kasai Central reste dominé par les Luba, ceux-ci ont perdu de l'influence au profit des Tchokwe et Pende dans la province du Kasai. De plus, la crise au Kasai ne peut être isolée de conflits locaux préexistants de chefferies coutumières et de partage des ressources foncières et minières.

La question principale de cette recherche reste celle de savoir : quelles sont les facteurs expliquant la récurrence du conflit Tchokwe- Luba dans le territoire de Kamonia ?

L'objectif de notre étude consiste à déterminer les facteurs expliquant la récurrence de ce conflit.

Pour y parvenir nous allons utiliser l'échantillonnage (il sera procédé à un échantillonnage par boule-de-neige), les entretiens semi-directifs seront aussi utilisés comme techniques d'investigation sans oublier la méthodologie qualitative.

7) Victor Nendaka Mvumbi (Chercheur, Matadi, Kongo Central)

### **L'origine et l'évolution du phénomène kuluna dans la ville de Matadi**

Notre présentation propose un projet d'étude porté sur «l'origine et l'évolution du phénomène Kuluna dans la ville de Matadi», ce qui correspond au sujet n° VIII de l'appel : « La police nationale et la lutte contre le phénomène « **kuluna** ».

Depuis au moins cinq ans, le phénomène « Kuluna » contribue de manière significative et importante aux problèmes de l'insécurité urbaine à travers la ville de Matadi et surtout dans la commune de **Nzanza**. Cette insécurité se manifeste souvent à l'occasion des deuils et des funérailles. Souvent enivrés et drogués, ils exécutent des danses et chansons obscènes et profèrent menaces et insultes aux familles éprouvées tout comme aux passants. Il est étonnant de constater que ces jeunes gens agissent en pleine journée, au vu et au su des autorités civiles et militaires, sans être inquiétés. Il est même curieux de relever que même dans certaines circonstances, précisément à l'occasion du meeting populaires, des organisations de la cérémonie de la réception des autorités nationales en province ainsi qu'on au cours de la

célébration des Fêtes Nationales, les autorités urbaine mangent, boivent, festoient aux cotés de ces KULUNAS.

Face à ce phénomène il est étonnant et surprenant de constater que peu de recherches ont été conduites pour mieux comprendre ce phénomène. Quelle est son origine et comment s'est-il implanté si peu de temps à Matadi ? Sur base des entrevues qui retracent la vie personnelle de quelques Kulunas à Nzanza, et des observations personnelles faites pendant des funérailles, deuils et fêtes nationales, cette présentation voudrait explorer les points ciaprès : la genèse du phénomène vers Matadi, son enracinement dans la commune de Nzanza, les réseaux sociaux, les expériences en ville et leurs ambitions manifestées par ces jeunes délinquants.

8) Maguy Itema (Institut Supérieur Pédagogique de Mbandaka)

### **Perception populaire du banditisme en milieu urbain et périurbain. Cas de Mbandaka (de 2014 à 2018)**

Depuis plus d'une décennie, le phénomène « *Kuluna* » se généralise en RDC, spécialement en milieu urbain et périurbain. A Mbandaka, chef-lieu de la province de l'Equateur, on observe, depuis 2014, une recrudescence de cambriolages nocturnes, apparemment orchestrés par les évadés de la prison centrale et les *Kulunas*. Les diverses études sur les origines de la montée de l'insécurité urbaine et rurale se sont plus focalisées sur le banditisme classique, les viols et les assassinats ainsi que leurs conséquences psychologiques ...

Mbandaka, jadis ville légendairement paisible, voit sa quiétude désormais troublée par des bandes de jeunes délinquants qui y violentent les citoyens nuitamment. On y a toujours vécu paisiblement, de jour comme de nuit. Mais elle connaît, depuis plus de trois ans une montée spectaculaire de l'insécurité juvénile. C'est ainsi que le 1er juin 2017, la tension était vive à 1 heure du matin dans la ville de Mbandaka, lorsque *deux Kulunas furent brûlés vifs* par la population, car cette ville vivait dans une insécurité sans pareille. Dès lors, et depuis le 5 août 2017, vingt et un bandits communément appelés « *kuluna* », ont été transférés à la prison centrale de Makala à Kinshasa.

Les difficultés rencontrées face à la maîtrise de cette violence urbaine par les autorités provinciales revêtent donc un intérêt certain dans l'amélioration de la perception populaire de la violence perpétrée en milieu urbain. Depuis ce transfert, la ville est plus ou moins calme, mais cela n'exclut pas l'insécurité sporadique d'une façon ou d'une autre, dans un quartier ou dans un autre. Dès lors, plusieurs questions peuvent jaillir de cette problématique de l'insécurité urbaine nocturne à Mbandaka : i) Qui sont ces *Kulunas* et d'où viennent-ils ? ; ii) Qu'est-ce qui est à la base de ce phénomène *Kuluna* à Mbandaka ? iii) Quelle politique sociale appliquer pour mettre fin, ou tout au moins atténuer ce phénomène ? Les données seront collectées dans les quartiers populaires chauds et seront soumises à une analyse.

9) Aline Nsimire ZIHALIRWA (Faculté des Sciences sociales, Université Evangélique en Afrique à Bukavu ; ISDR/Bukavu)

## **La prévalence de la justice populaire : analyse de la crise de confiance entre la population et les institutions étatiques dans la ville de Bukavu**

Dans les pays du tiers monde, les sociétés tendent vers le développement progressif mais un problème sérieux se présente au niveau de la sécurisation de la personne humaine et de ses biens, ce qui crée de nombreux problèmes de rupture des relations entre les institutions étatiques et les populations. La plus grande vision de la société du monde étant de pouvoir lever l'esprit de développement solidaire mais la criminalité nuit à cette dernière. Cependant, en République Démocratique du Congo, la pratique de la justice populaire est récurrente et s'observe presque dans toutes ses provinces du pays. Dans la ville de Kinshasa,<sup>1</sup> plusieurs cas des banditismes, de vol et autres délits sont déplorés et perpétrés par des jeunes délinquants qui sont actifs dans certains quartiers de la ville.

Dans la province du Sud-Kivu et en particulier dans la ville de Bukavu, le phénomène de justice populaire a pris une ampleur terrifiante au point qu'elle attire l'attention de plus d'un observateur. Cette criminalité a d'une part les causes purement exogènes dues à l'instabilité des Etats de la Région de Grands Lacs qui ont déversé des milliers de réfugiés sur le territoire congolais avec leurs corolaires. D'autre part, elle a des causes endogènes fondées sur la culture de l'impunité et d'absence de l'autorité de l'Etat en République Démocratique du Congo. Dans certains milieux, les effets ou conséquences des guerres ont poussé certains concitoyens à abandonner leur milieu naturel pour se réfugier en ville. La promiscuité, le surpeuplement et les conditions de vie très précaires observées dans la ville de Bukavu font que le phénomène de la criminalité puisse connaître une grande éclosion.

10) Martin Milolo (Faculté de Droit, Université de Kinshasa)

### **Maitres volontaires : l'émergence silencieuse d'un kulunisme déguisé à Kinshasa.**

En réaction au phénomène kuluna et face aux insuffisances de la police dans la traque des bandits urbains, un groupe des jeunes sportifs s'est levé dans à Kinshasa pour sécuriser la population sans une contrepartie financière, se réclamant du nom de maitres volontaires. Naturellement la population avait salué et soutenu cette initiative salvatrice à première vue qui tentait de la sortir de la souffrance infligée par les kuluna. Mais peu après son émergence, le phénomène se révèle aussi tracassant notamment par les demandes forcées des rentes de sécurisation, des vols qualifiés et extorsions accompagnées des menaces de mort pour les résistants. La population se retrouve une fois de plus dans un enfer semblable à celui résultant de la terreur des kuluna, avec une nuisibilité particulière car, les maitres volontaires qui sont considérés comme défenseurs des citoyens et collaborateurs de la police, ne font pas l'objet d'une quelconque interpellation par cette dernière.

Il se pose dès lors une question consistant à comprendre la transhumance de ce phénomène du défenseur à l'agresseur de la population d'une part et le cadre légal régissant sa collaboration

---

<sup>1</sup> <http://fr.africatime.com/republique-democratique-du-congo/articles/vandalisme-urbain-les-incrimines-subissent-la-justice-populaire>, consulté ce mardi 6 mars 2018 à 12H56.



avec la police d'autre part. De façon transversale, la réflexion voudrait démontrer le danger que présente le phénomène vis-à-vis de la population et qui semble négligés par la police et les services de sécurité. Les maîtres volontaires devraient se limiter à fournir les renseignements sur les potentiels bandits urbains à la police et non s'arroger le pouvoir de remplacer celle-ci en procédant aux interpellations, à l'exception de la flagrance. Car en dehors de tout encadrement légal de leur collaboration avec la police, les maîtres volontaire constituent eux aussi un facteur d'insécurité et apparaît comme un kulunisme déguisé opérant dans le silence et l'indifférence de la police et des services de sécurité. Donc, toute initiative d'autodéfense devrait légalement encadrée.

11) Charis Muntwani (Faculté des Sciences sociales, administratives et politiques, Université de Kinshasa)

### **Insécurité en milieu périurbain et menaces d'implosion de l'Etat en République démocratique du Congo**

La problématique de l'insécurité en milieu périurbain sur le territoire congolais, avec un accent particulier sur les guerres récurrentes dans sa partie Est, a été rapportée dans plusieurs études. Cependant, quelques-unes de ces études ont noté que ce fléau résulte de l'incapacité des forces de sécurité à assurer la défense de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Etat faces aux agressions tant extérieures qu'intérieures. Mais cela n'exclut nullement l'adoption d'une vision dichotomique des enjeux de cette insécurité partagés entre les facteurs endogènes d'une part, et ceux dits exogènes d'autre part. Ainsi, la présente étude vise à comprendre et expliquer les enjeux de l'insécurité en milieu périurbain en tant que menaces visant à rendre ingouvernable l'Etat congolais, dans ses dimensions actuelles (semblables à celles d'un continent), en vue de légitimer la nécessité du processus de sa balkanisation. Il nous a paru alors utile de procéder à la description de ce projet d'implosion de la République démocratique du Congo en éléments concourant à son opérationnalité, tout en les classant respectivement dans les six composantes actantielles que voici : sujet, objectif, destinataire, opposant et adjuvant, d'après, bien entendu, le rôle joué par chacun. Il convient de signaler tout de suite que nous focaliserons exclusivement sur les actants adjuvants que nous considérons ici comme moyens permissifs du plan de balkanisation du Congo-Kinshasa, lesquels sont à la fois externes et internes. De ce fait, l'insécurité en milieu périurbain est perçue ici comme une des parties intégrantes de ce plan.

12) Bokakandani Masomi-Ngambo (Faculté des Sciences sociales, administratives et politiques, Centre d'études politiques – CEP, Université de Kinshasa)

### **Protestation politique et justice au Congo-Kinshasa : Regard politologique des logiques d'une gouvernance judiciaire à double vitesse et à double « protectionnisme »**

La lecture chronographique de l'environnement politique Congolais nous impose deux moments forts de la protestation politique depuis l'avènement de la perestroïka et la chute du mur de Berlin qui a occasionnée la démocratie dans plusieurs pays d'Afrique. Cette ouverture démocratique des années 90 a provoquée, au Congo-Kinshasa, une vague de protestations politiques dans la foulée de la libération de l'espace public monopolisé avant cette date par le

parti unique, le MPR. L'opposition politique en a été le principal initiateur, même si la société civile lui a emboité le pas peu après. Le deuxième temps fort c'est vers 2015. Cette date inaugure l'émergence d'un autre acteur de la protestation politique au Congo-Kinshasa. Désormais, deux acteurs principaux, se partagent l'initiative de la protestation politique : l'opposition politique et le mouvement citoyen.

Mais cette protestation politique se solde souvent par la répression et /ou les arrestations des participants ou des initiateurs par la police ou l'armée, contrairement aux manifestations de soutien au régime. Il se pose donc un problème de deux poids deux mesures. Par ailleurs, Les détenus que nous pouvons qualifier de détenus politiques sont éventuellement déférés en justice. Leur condition d'arrestation, de détention, de déferrement en justice et la manière dont la justice est souvent dite, pose le problème d'accès et d'administration de la justice. Il s'agit plus d'une stratégie politicienne à dissuader les potentielles protestataires et/ou à faire taire les protestataires, qu'un véritable problème d'infraction de droit commun ou de droit pénal. Aussi, ces différentes conditions révèlent donc un problème de gouvernance que nous qualifions de gouvernance judiciaire axée sur la non-neutralité forcée. Cette dernière (gouvernance judiciaire axée sur la non-neutralité forcée) se reposerait sur les pratiques autoritaires latentes, dans un contexte démocratique ; sur l'éthique masquée ; sur la ruse d'autorité ; et sur le double protectionnisme du travail dans le chef des acteurs de la justice.

De ce qui précède, l'objectif de la présente étude est d'analyser le fonctionnement de la justice congolaise à l'aune de la protestation politique. De manière spécifique, nous visons : i) d'analyser les stratégies du pouvoir à l'épreuve de la protestation politique ; ii) à saisir les logiques d'acteurs du secteur de la justice dans la collision entre le pouvoir politique et les protestataires.

13) Léon Tsambu (Faculté des Sciences sociales, administratives et politiques, Centre d'études politiques – CEP, Université de Kinshasa)

### **La polyarchie dans le système de fourniture de l'électricité domestique et publique à Kinshasa**

L'énergie électrique constitue un bien rare et de luxe à Kinshasa, à l'intérieur de la cité comme à la périphérie. Cet article se propose d'analyser l'économie de l'approvisionnement en énergie électrique domestique et publique à Kinshasa en mettant en exergue la polyarchie d'acteurs fournisseurs de service, et donc de pouvoirs formels et informels qui interviennent et rivalisent dans ce système énergétique pris alors pour un champ d'intérêt (Bourdieu). Classé pour autant parmi les besoins minimaux de la vie urbaine, l'énergie électrique à Kinshasa a été hissée au rang des biens de luxe, fournie à des fréquences discontinues, à des conditions officielles et officieuses, et par des « autorités publiques » diverses qui s'affrontent à travers leurs stratégies et pratiques ainsi qu'autour des enjeux spécifiques du champ du marché énergétique en cause. Comment se définissent ces pratiques concurrentes ? Quels types d'agents pris pour des « pouvoirs » ou « autorités publiques » entrent en compétition dans ce champ de l'énergie électrique ? Quels sont les enjeux en jeu du côté de ces « autorités publiques » fournisseurs de service (champ énergétique) d'une part, et du côté des usagers (hors champ énergétique), d'autre part ? Comment se définit la légitimité de ces autorités qui assurent la gouvernance

concurrentielle de l'énergie électrique à Kinshasa ? Voilà autant de questions auxquelles cette réflexion a l'ambition de répondre.

14) Joseph Cihunda & Genèse Bibi Ekomene (CREEDA, Kinshasa)

### **Perspectives pour le contrôle démocratique de la réforme de l'armée en République Démocratique du Congo**

Le plan de la réforme du secteur de sécurité du gouvernement congolais devait déboucher sur la formation d'une nouvelle armée. Cette formation allait aboutir à l'éclosion d'une armée moderne, professionnelle, républicaine, correctement équipée, évoluant dans un nouveau système de défense crédible, à la dimension et à la vocation du pays. Elle allait connaître trois phases. La première phase est celle qui devait aller de 2009 à 2011, la deuxième de 2011 à 2016 et la troisième de 2016 à 2025. Dans la première phase, l'armée devait achever le rétablissement de la situation sécuritaire sur l'ensemble du pays et être capable de prendre la relève de la MONUSCO. Dans la deuxième phase, les FARDC devaient monter en puissance avec un équipement complet. A la troisième phase, les FARDC devaient être capables d'assurer la défense effective du territoire par des moyens propres et autonomes et participer aux OMP.

Dans la pratique, le processus de la réforme de l'armée a connu un blocage à cause d'un déficit démocratique dans la gestion de cette réforme. Pour arriver à une réforme effective des FARDC, cette étude propose que le nouveau régime d'après les élections respecte certains préalables relatifs à une gestion démocratique d'une armée. Il faut que la défense et la sécurité demeurent les domaines de collaboration entre le Président et le Premier ministre, le contrôle parlementaire des FARDC devienne effectif, lutte contre l'impunité au sein des FARDC soit aussi effective et la Société civile renforce son action de surveillance sur les forces de défense et de sécurité. Une armée congolaise reformée aura un impact positif sur la stabilité régionale.

15) Célestin Tshimande Tukala (Faculté des Sciences sociales, administratives et politiques, Centre d'études politiques - CEP, Université de Kinshasa)

### **Élections et insécurité urbaine en RD Congo : Regard sur le scrutin de 2006 et 2011**

En 2006 et en 2011 la tenue des élections générales, législatives et présidentielles a donné lieu à la production de l'insécurité urbaine dans les grandes agglomérations de la République démocratique du Congo, notamment dans la ville de Kinshasa.

C'est à l'analyse de cette « insécurité urbaine » que ce papier est consacré. Par « sécurité urbaine », nous entendons la présence de menaces accompagnées de violences qui aboutissent à la justice populaire. A partir de cette définition minimale, l'insécurité urbaine peut-être analysée comme l'émanation de deux processus. D'abord, de manière générale, comme la conséquence de la déliquescence de l'État congolais. Ensuite et surtout comme une forme de stratégie construite par ceux qui sollicitent le suffrage des citoyens congolais. D'une part, les acteurs qui cherchent à accéder aux positions de pouvoir, et d'autre part ceux qui détiennent les postes de pouvoir et ne veulent pas les perdre.

Pour mieux appréhender l'instrumentalisation, mieux la politisation de la violence qui induit l'insécurité, nous estimons entreprendre les enquêtes socio-anthropologiques, qui vont permettre de mettre en évidence les logiques d'acteurs issus de plusieurs segments de la population. Il s'agit des leaders politiques, des militants, les membres des différentes organisations de la société civile et des organisations internationales.

16) Ursil Lelo di Makungu (Faculté de Droit, Université de Kisangani)

### **Insécurité foncière, autorité coutumière et gouvernance foncière dans le contexte du processus REDD+ à l'épreuve de la fragilité de l'Etat en République Démocratique du Congo**

Au sortir d'une longue crise ayant effondré l'appareil étatique, facteur clef de la déforestation et la dégradation des ressources forestières, la fragilité de l'Etat comme facteur d'insécurité a amplifié les conflits multiformes en République Démocratique du Congo (RDC), notamment les conflits fonciers. L'effondrement de l'Etat n'a pas manqué de fragiliser l'autorité coutumière sur l'ensemble du territoire national. En guise de la réponse juridique, le Constituant congolais a consacré la reconnaissance du droit foncier écrit et coutumier de manière formelle à travers la Constitution du 18 février 2006 de la RDC, contrairement à la loi n° 73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés, telle que modifiée et complétée par la loi n° 80-008 du 18 juillet 1980, qui méconnaît la compétence de l'autorité coutumière dans la gestion de terre aux profits des communautés locales et peuples autochtones.

Pour faire face aux obstacles juridiques et assurer une gestion équitable des ressources foncières, le constituant congolais à travers l'article 34 protège la propriété du droit écrit que la propriété issue du droit coutumier : « *La propriété privée est sacrée. L'Etat garantit le droit à la propriété individuelle ou collective, acquis conformément à la loi ou à la coutume...* ». Pour consolider la gouvernance foncière et l'autorité coutumière, le constituant à travers l'article 207 de la Constitution affirme la reconnaissance de l'autorité coutumière. Afin de matérialiser cette reconnaissance, le législateur congolais a promulgué la loi n° 11/022 du 24 décembre 2011 portant code agricole et la loi n° 15/015 du 25 août 2015 fixant le statut des chefs coutumiers.

La mise en œuvre de la Constitution et le code agricole sans cohérence de la loi foncière dans le contexte de la fragilité de l'Etat et des institutions est à la base des plusieurs conflits des différentes intensités. Pour palier à cette difficulté, plusieurs initiatives ont vu les jours notamment la recherche à la fois de la résilience de l'Etat et la promotion de la tenure foncière travers le processus de la déforestation évitée sous l'optique de REDD+. Cet article cherche à analyser comment le processus REDD+ peut contribuer à la fois à la résilience de l'Etat, à la promotion de l'autorité coutumière et la gouvernance foncière durable en RDC.

17) Sylvie Ayimpam et Michel Bisa (Institut des mondes africains - IMAF, Aix-en-Provence ; Université Pédagogique Nationale, Kinshasa/ FSSAP, Université de Kinshasa)

## **Justice et informel en milieu carcéral. L'usage du téléphone mobile en situation de contrainte**

Cette communication va porter sur l'usage du téléphone mobile en situation de contrainte carcérale. Les matériaux sur lesquels elle va s'appuyer ont été collectés dans le cadre d'une enquête socio-anthropologique de terrain en cours. Cette enquête a débuté en 2015 dans le cadre d'un programme de recherche portant sur les services financiers passant par le téléphone mobile (Mobile Banking) qui a été menée entre 2015 et 2017. Nous approfondissons depuis lors cette recherche dans le cadre d'un axe de recherche portant sur l'inclusion financière et la mobilité de l'argent. L'enquête a reposé essentiellement sur les entretiens individuels et collectifs réalisés de manière générale avec les usagers et les tenanciers des services financiers passant par le téléphone mobile. Et en particulier pour les matériaux présentés ici avec les prisonniers et les anciens prisonniers, avec les proches de ces détenus ainsi qu'avec des tenanciers et des opérateurs du Mobile Banking aussi bien en prison qu'à l'extérieur de la prison.

Dans cette communication, nous proposons d'analyser une situation paradoxale articulant les questions de justice, de sécurité et d'informalité autour d'un objet interdit en milieu carcéral. Quoique l'usage du téléphone mobile soit interdit en prison, les observations montrent paradoxalement qu'il est massivement utilisé par les détenus, ce qui soulève quelques questions : comment la situation de forte contrainte de la prison joue sur les problèmes que pose la communication ? Comment faire pour communiquer par le téléphone mobile là où le téléphone mobile est interdit. Comment faire pour sauver les apparences ? Comment faire pour vivre dans un système de normes contradictoires ? Que faire quand une règle permet une certaine pratique sociale et que simultanément une autre règle l'interdit ? Comment faire pour jouer à la fois sur l'officiel et l'officieux dans le même espace social ? Nous analyserons les modalités de l'usage et de l'interdit du téléphone mobile, dans un contexte de forte contrainte et nous montrerons qu'on se trouve ainsi dans la situation paradoxale où des règles informelles permettent de « contrevenir de manière réglée » à la règle officielle de l'interdiction du téléphone portable.

18) Jean-Denis Miala (Faculté des Sciences économiques et de gestion, Université de Kinshasa).

## **Le code de la route à l'épreuve d'un nouveau type de transport en commun dans la ville de Kinshasa. Cas des taxi-motos**

A Kinshasa, le code de la route<sup>2</sup> est constamment bafoué par les conducteurs et usagers des engins motorisés à deux roues. En effet la présence de taxis-motos s'est consolidée plus d'une décennie après la marche victorieuse de l'AFDL d'Est en Ouest, Kabila en tête, couronnée par la prise du pouvoir.

---

<sup>2</sup> Le code de la route ou droit routier est l'ensemble des lois et règlements relatifs à l'utilisation des voies publiques (trottoirs, chaussées, autoroutes, etc.) par les usagers (piétons, cyclistes, deux-roues à moteur, automobilistes, etc.). Il s'agit dans certains pays francophones d'un code législatif, au même titre que le code de l'environnement ou le code pénal, mais il désigne aussi plus vaguement la combinaison des traités, conventions internationales, lois, réglementations et règles de civisme et de savoir-vivre. [https://fr.m.wikipedia.org/wiki/code\\_de\\_la\\_route](https://fr.m.wikipedia.org/wiki/code_de_la_route), consulté le 26/08/2018

Cette guerre de libération a été à la base de la raréfaction des véhicules dans les villes et campagnes du pays. Pour pallier à cette situation, si les villes de l'Est du pays ont adopté les taxi-motos comme moyens de transport en commun, celles du Nord-Ouest ont choisi en première ligne, les vélos-taxis couramment appelés « Toleka » pour faire leurs courses. En 2010 à Gbadolite, j'ai été personnellement bluffé par le spectacle offert par un policier de roulage posté au rond-point reliant le centre-ville à la cité et régulant la circulation uniquement d'une dizaine de « tolekas ».

C'est donc vers 2012 que le phénomène s'est considérablement étendu sur Kinshasa la Capitale. S'il y a eu des réticences au départ, avec le temps les kinois ont fini par accepter et intégrer ce mode de transport dans leur quotidien. L'amplification du phénomène taxi-moto s'est malheureusement accompagnée d'un nombre considérable d'accidents. Aujourd'hui, collisions contre des véhicules, renversement de piétons, mauvais dépassements, ... , causent la mort et la désolation dans plusieurs ménages de la capitale. Pis encore, ces taxis-motos ne portent pas de plaque d'immatriculation. Bref, Le secteur semble être mal pris en charge par l'autorité publique de tutelle. Et ce, en dépit de la nette amélioration observée il y a peu.

Bien que le non-respect des dispositions du code de la route expose le contrevenant à des sanctions de divers niveaux (de l'amende à la peine de prison) selon la gravité de l'infraction, les taxi-motos continuent à passer outre et gêner la circulation routière à Kinshasa.

Nous allons donc faire une analyse documentaire et mener une enquête auprès des conducteurs, usagers de taxi-motos et policiers de roulage pour prendre la mesure des difficultés que créent le non-respect du code de la route à la fluidité du transport dans la ville de Kinshasa. L'induction et la déduction nous aideront à tirer des conclusions adéquates.

19) José Ndala (Université de Gbadolite)

### **Gouvernance foncière : Gestion des terres par l'administration foncière de la ville de Gbadolite**

Dans la ville de Gbadolite, le constat est amer. Il existe des lotissements des terres effectués par des autorités non attitrées, des marchandages et des spéculations à outrance des terres par le maire de la ville, le chef coutumier, les bourgmestres, les chefs de quartiers, le service de l'habitat, le service de l'agriculture et aussi les administrateurs du marché.

20) Godefroid Muzalia (Institut Supérieur Pédagogique de Bukavu)

### **Comprendre l'escalade de l'insécurité dans la plaine de la Ruzizi et dans la ville de Bukavu au Sud-Kivu (1996 – 2018)**

Depuis le déclenchement, en 1996, du cycle de rébellions en RDC, la situation sécuritaire dans le Sud-Kivu connaît une détérioration permanente : *une instabilité stable* selon l'expression de Judith Verwejin (2017). Si les milieux ruraux connaissent un recyclage perpétuel des groupes armés (Vogel, C. et J. Musamba 2016), les villes et leurs périphéries vivent une criminalité

croissante : braquages, assassinats ciblés, vols à mains armées, et, très récemment, la multiplication d'actes de *kidnapping*.

Notre objectif n'est pas de dresser un inventaire d'actes criminels à Bukavu et dans la plaine de la Ruzizi, mais plutôt d'inscrire ce phénomène d'insécurité sur une *longue durée*, d'interroger les différents contextes sur les facteurs déterminant, les accélérateurs, les acteurs et structures impliquées... afin de suggérer des pistes de solution non encore explorées par les acteurs étatiques et non étatiques. La notion de sécurité devant à son tour être comprise dans son sens large incluant celle de la sécurité humaine.

Pour réaliser cet objectif, nous avons fait appel à la méthode de l'histoire immédiate tel que pensé par Benoit Verhaegen (1993) et plus particulièrement à une démarche anthropologique inspirée d'Olivier de Sardan (2004). Une large perspective géographique et sociohistorique a été indispensable pour déceler les dimensions internes et les pressions extérieures qui configurent l'insécurité dans cette région.

Cet article compte trois sections. La première présente la plaine de la Ruzizi et Bukavu comme des *espaces d'opportunités* où l'insécurité fait partie du paysage social. La deuxième procède l'analyse de l'insécurité actuelle dans ces espaces-frontières, lieu de transit des éléments armés étrangers impliqués dans production de l'insécurité dans l'Est de la RDC. La troisième enfin, consacre une réflexion sur les pistes de solution possible.

21) José Bazonzi (Faculté des Sciences sociales, administratives et politiques, Centre d'études politiques – CEP, Université de Kinshasa)

### **Conflits fonciers et impasse judiciaire à Muanda**

En RDC, les conflits fonciers sont monnaie courante ; elles résultent tantôt de l'inadéquation de la loi foncière avec la tradition, tantôt du manque d'administration d'une justice équitable en cas de différend foncier. Ce papier se propose d'examiner deux cas concrets de conflits de terre qui persistent à ce jour dans le territoire de Muanda, dans la province du Kongo Central, entre d'une part, une famille et les habitants de Muanda village, et d'autre part, entre une famille et un chef local du village Lemvo (Banana). L'analyse de ces deux cas montre que, malgré les droits des uns et les moyens judiciaires et politiques des autres, l'injustice demeure, l'imbroglio et surtout une certaine impasse judiciaire persiste. Comment dès lors recouvrer ses droits, face à une justice quasi inopérante ?

## V. Liste des participants

### 1<sup>ère</sup> Conférence ResCongo

Kinshasa, Centre culturel Boboto (CCB), 27-28 septembre 2018

#### Liste des participants

##### A. Comité

- 1) Tatiana Carayannis (Social Science Research Council, -SSRC, New York)
- 2) Koen Vlassenroot (Université de Gand, Belgique)
- 3) Godefroid Muzalia (Institut Supérieur Pédagogique de Bukavu, Bukavu)
- 4) Aaron Pangburn (Social Science Research Council, -SSRC, New York)
- 5) José Mvuzolo Bazonzi (Université de Kinshasa, CEP, Kinshasa)

##### B. Staff CEP

- 6) Noël Obotela (Université de Kinshasa, CEP, Kinshasa)
- 7) Willy Kalala (Université de Kinshasa, CEP, Kinshasa)
- 8) Jean Liyongo (Université de Kinshasa, CEP, Kinshasa)
- 9) Jules Kassay (Université de Kinshasa, CEP, Kinshasa)
- 10) Guy Pongo (Université de Kinshasa, CEP, Kinshasa)

##### C. Communicateurs

- 11) Ursil Lelo di Makungu (Université de Kisangani, Kisangani)
- 12) Albert Mande (Université de Kinshasa, CEP, Kinshasa)
- 13) Justin Beya Mulumba (Université de Kinshasa, CEP, Kinshasa)
- 14) Victor Nendaka (Chercheur, Matadi, Kongo central)
- 15) Martin Milolo (Université de Kinshasa, Kinshasa)
- 16) Maguy Itema (Institut Supérieur Pédagogique de Mbandaka, Mbandaka)
- 17) Célestin Tshimande Tukala (Université de Kinshasa, CEP, Kinshasa)
- 18) Bokakandani Masomi-Ngambo (Université de Kinshasa, CEP, Kinshasa)
- 19) Léon Tsambu (Université de Kinshasa, CEP, Kinshasa)



- 20) Sylvie Ayimpam (Institut des mondes africains - IMAF, Aix-en-Provence ; Université Pédagogique Nationale, Kinshasa)
- 21) Michel Bisa (Université de Kinshasa, Kinshasa)
- 22) Jean-Denis Miala Ndombele (Université de Kinshasa, Kinshasa)
- 23) Charis Muntwani (Université de Kinshasa, Kinshasa)
- 24) Adolphe Kilomba (Institut Supérieur des Techniques Médicales de Bukavu)
- 25) Joseph Cihunda (Centre de recherches et d'études sur l'Etat de droit en Afrique, -CREEDA, Kinshasa)
- 26) Genèse Bibi Ekomene (Centre de recherches et d'études sur l'Etat de droit en Afrique, -CREEDA, Kinshasa)
- 27) Christelle Kilufya (Université de Lubumbashi)
- 28) Aline Nsimire Zihahirwa (Université Evangélique en Afrique à Bukavu ; ISDR/Bukavu)
- 29) Robert Beya Keshi (Université de Kinshasa, Kinshasa)
- 30) Jacques Kambale (Université de Kinshasa, Kinshasa)

**D. Invités**

- 31) Jacob Sabakinu (Cellule de la Coopération universitaire, Université de Kinshasa, Kinshasa)
- 32) Kibanda Matungila (Université de Kinshasa, Kinshasa)
- 33) Josée Cishala Mapendo (Université de Kinshasa, Kinshasa)
- 34) Germain Kuna Maba (Université de Kinshasa, Kinshasa)
- 35) Patrice Mukulu (Université de Kinshasa, Kinshasa)
- 36) Louise Nguindani (Université de Kinshasa, Kinshasa)
- 37) Esther Ejiba (Université de Kinshasa, Kinshasa)
- 38) Ruphin Mbongo (Université de Kinshasa, Kinshasa)
- 39) Sandra Ndiobo (Université de Kinshasa, Kinshasa)
- 40) Tharse Muimbi Kalonji (Université de Kinshasa, CEP, Kinshasa)
- 41) Jean-Claude Kilolo (Université de Kinshasa, Kinshasa)
- 42) Clémentine Sangana (Université de Kinshasa, Kinshasa)
- 43) Antoine de Saint Paul Akoka Makay (Bureau d'assistance judiciaire aux personnes démunies, BAJPD, Kinshasa)
- 44) Musao Kalombo Mbuyu (Université de Kinshasa, Kinshasa)

- 45) Serge Makaya (Université de Kinshasa, Kinshasa)
- 46) Jefferson Abdallah Pene Mbaka (Université de Kisangani, Kisangani)
- 47) Me Georges Kapiamba (Association congolaise d'accès à la Justice, -ACAJ, Kinshasa)
- 48) Charlotte Scowen (DFID UK)
- 49) Michel Kassa (Initiative pour un Leadership Cohésif en RDC)
- 50) Thembo Kash (Le Potentiel)
- 51) Nickson Kambale (Société Civile)
- 52) Hannah Taylor (MONUSCO)

**E. Hôtesse**

- 53) Deborah Tchomba Muba
- 54) Divine Chang
- 55) Naomi Ngindu

***NB : « Le soutien pour la création du site-web et la présence virtuelle de ResCongo proviennent de UK Département of International Development – DFID. Par ailleurs, le soutien pour la première conférence de ResCongo provient de la London School of Economics and Political Science – LSE (à travers le Centre for Public Authority and International Development – CPAID et le UK Economic and Social Research Council and Global Challenges Research Fund (ESRC-GCRF). »***

Fait à Kinshasa, le 25 septembre 2018.